

SAS A2N Home360
société par actions simplifiées
au capital de 100 €,
Siège social : 39 route de Féjorgues, 34970 Lattes
Immatriculation au RCS de Montpellier en cours

Procès-Verbal en date du 22 avril 2025

AG EXTRAORDINAIRE

Le mardi 22 avril 2025,
Les associés de la société A2N Home360, société par actions simplifiées au capital de 100 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 39 route de Fréjorgues 34970 Lattes, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Roch Deriaz, gérant de la SARL A2N elle-même présidente de la SAS A2N Home360
- Adeline Deriaz, gérante de la SARL A2N elle-même présidente de la SAS A2N Home360

Le total des parts sociales présentées est égal au nombre de parts sociales composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Roch Deriaz, gérant de la SARL A2N elle-même présidente de la SAS A2N Home360.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Constatation d'une erreur de date lors du dépôt du capital auprès de l'office notarial Quentin Fourez

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que les fonds constituant le capital social de la SAS Home360 ont été déposé après la signature des statuts de la SAS A2N Home360. L'assemblée générale constate que c'est une erreur qui a été commise de toute bonne foi par Roch Deriaz, gérant de la SARL A2N elle-même présidente de la SAS A2N Home360.

Cette résolution ne nécessite pas de vote

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le président et les associés.

Fait en 1 original,

À Lattes, le 22 avril 2025

Roch Deriaz



Adeline Deriaz

